



FLASH INFOS



Entre citoyens wéziens...

Se conformer aux quelques règles simples ci-dessous permet à tous de vivre en harmonie.

I - Haies trop larges et voitures mal garées, laissez-nous passer !

L'entretien et l'amélioration **des espaces verts** est un travail municipal de tous les jours. La sécurité des personnes est également une préoccupation constante de la municipalité.

A ce titre, il est trop souvent constaté que des plantations et des haies débordent largement sur le domaine public, non seulement gênant la circulation des piétons sur les trottoirs et dans les passages, mais encore obligeant les véhicules à faire des écarts sur la voie publique. L'arrêté municipal du 28 avril 2016 en fixe les règles. Merci de bien vouloir les appliquer. Dans le cas contraire, la commune fera effectuer les travaux par un prestataire extérieur, puis en fera recouvrer le montant directement par le Trésor Public.



Rendons le trottoir aux usagers...

... comme ceci !

Sachez que vous pouvez obtenir auprès du service urbanisme de la mairie des conseils pour la mise aux normes de vos espaces verts.

Quant aux voitures, elles empiètent bien trop souvent sur les trottoirs, soit entièrement soit partiellement. Avez-vous conscience des risques encourus par les personnes ne pouvant pas circuler sur les trottoirs ? Alors merci de penser aux poussettes, fauteuils des personnes à mobilité réduite, enfants... et garez vos véhicules dans vos allées ou sur la voie SVP.

Le danger est réel. De nombreux exemples ont déjà été recensés, et la mairie reçoit régulièrement des signalements de débordements dangereux.

2 - Nos amis les bêtes ...

Aimer les animaux, c'est aussi accepter de respecter quelques règles de savoir-vivre pour éviter les désagréments des déjections canines sur la voie publique. Quelles soient visuelles ou olfactives, elles se hissent dans **le top 3 lors des consultations citoyennes**, juste après les détritus divers (papiers, canettes et mégots de cigarettes).

Je suis un maître raisonnable : car je tiens mon chien en laisse, il est identifié : tatouage, puçage et (ou) médaille ;



Mon chien est propre : car je lui apprends le caniveau ou j'utilise un sac.

En effet, les déjections canines sont seulement **autorisées dans les caniveaux**. En dehors, elles sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics (y compris la promenade des étangs), les espaces de jeux publics pour enfants. L'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (38 €).

3 - Les déchets, parlons-en.

Déposer, jeter ou déverser, en lieu public ou privé, des ordures, déchets, matériaux, liquides insalubres **en dehors des emplacements désignés à cet effet et sans respecter les conditions de jours et d'horaires de collecte**, est passible de l'amende prévue pour les contraventions de 2e classe (150 €). Le calendrier de ramassage des déchets vous a été distribué. Il est aussi disponible sur le site de la mairie www.saint-witz.fr.

4 - Et un dernier rappel :

- Dans l'enceinte du village, la vitesse est limitée à 30 km/h ;
- Les bruits de jardinage ou de travaux sont autorisés en semaine de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, et dimanche / jours fériés de 10h à 12h.

L'équipe municipale espère la compréhension de tous afin de favoriser le bien vivre ensemble.

Frédéric Moizard
Le maire

Roissy-Picardie : Pourquoi s'opposer à ce projet SNCF qui fait polémique ?

Voici une affaire qui a démarré il y a un peu plus de 10 ans. Cette ligne TGV, prévue pour relier la Picardie (qui depuis a perdu son statut de région à part entière) à la première frontière de la France vers le monde entier : Roissy CDG, reçoit un accueil enthousiaste chez nos voisins picards de Saint-Quentin, de Compiègne, d'Amiens jusqu'à ceux de Creil et de Chantilly, notamment ravis de gagner un temps précieux pour venir rejoindre un bassin d'emploi qui nous est si précieux. Les trois à quatre centaines de millions d'euros qu'elle va engloutir posent bien des questions aux Valdoisiens. Pour Saint-Witz, peu de nuisances à priori quand nos voisins de Vémars et de Villeron vont être durement touchés par cette nouvelle percée de leurs territoires respectifs, à l'heure du stop à l'artificialisation des sols et de la charte agricole sensée sanctuariser des surfaces de plus en plus convoitées. Vos élus, ceux de la communauté d'agglomération comme ceux de Saint-Witz, n'ont pas caché leur opposition ; notamment en donnant récemment un avis défavorable à l'enquête environnementale réalisée pour ce projet.

Aujourd'hui, nous sommes en plein dans l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération. Une nouvelle occasion de dire notre incompréhension de consacrer tant de moyens alors qu'il nous est si difficile, c'est un euphémisme, de rejoindre Paris dans de bonnes conditions avec le RER D.

Pour en savoir beaucoup plus, visitez :
www.roissy-picardie.enquetepublique.net

Sur la page d'accueil, participez en cliquant sur "Déposer une observation"

Vous pouvez aussi vous déplacer à l'occasion des nombreuses permanences organisées autour de cette enquête (liste publiée dans la même page d'accueil), dont la **permanence** organisée à la **mairie** de Saint-Witz **samedi 20 mars** 2021 de 9h à 12h.